MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Somme

Commune : ARRY

Autres communes :

R500

Appellation : Château

Monument(s)

Appellation : Château

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 02/03/1979

Étendue de la protection : Façades et les toitures du château et des deux pavillons de la cour d'honneur ; le vestibule ; l'escalier intérieur avec sa rampe à balustres de bois ; les grand et petit salons avec leur décor au rez de chaussée ; les deux perspectives axiales y compris la pièce d'eau (rivière de la Maye), ainsi que les trois allées latérales à l'Est (cad. B 34, 39, 40, 42) : classement par arrêté du 2 mars 1979

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.